**Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public**
*Fédération Syndicale Unitaire*
snetap@snetap-fsu.fr

**Vie Syndicale**

## Aux camarades retraité-e-s syndiqué-e-s

# Organisation locale du vote précédant le Congrès National de la FSU

Cher-e camarade,

Le Congrès National de notre fédération aura lieu du 1er au 5 février 2016 au Mans, et nous sommes en conséquence appelé-e-s en tant que syndiqué-e-s à nous exprimer sur l'activité conduite par la FSU depuis janvier 2013 et son Congrès de Poitiers et sur les orientations de celle-ci pour les 3 années à venir... L'enjeu est donc d'importance et la participation à ce temps fort de la vie démocratique fédérale doit être à la hauteur !

## Ce vote porte sur :

- **l'orientation fédérale nationale***

- **le rapport d'activité national** et les « fenêtres » de discussion

* Petit rappel à propos des courants de pensée et du fonctionnement de la FSU :

● Pour les nouveaux-velles adhérent-e-s, le fonctionnement en « courants de pensée » ou « tendances » reste souvent énigmatique, mais c'est un principe fondateur de la FSU, inscrit dans ses statuts et gage d'une certaine forme de démocratie, permettant à chaque tendance d'exister, de s'exprimer et de contribuer pleinement à l'activité de notre organisation (à côté et transversalement aux deux autres piliers de la fédération, à savoir ses syndicats nationaux et ses sections départementales). Chaque courant de pensée rassemble un certain nombre d'adhérent-e-s qui se retrouvent dans ses orientations, celles-ci révélant des points de vue propres à chacun-e d'eux (conception du syndicalisme, modalités et décisions d'actions...) et qui nourrissent les débats dans les instances de la FSU.

● Pour garantir un véritable fonctionnement démocratique et pour que chacun-e puisse s'approprier les orientations de la FSU, les statuts prévoient qu'une décision n'est prise que si elle rassemble 70 % des voix. Soulignons que la FSU est la seule organisation syndicale à tenir à ce principe extrêmement exigeant au demeurant.

● Au sein du CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National), qui compte une centaine de membres, les sièges sont répartis de la façon suivante : 50 % consacrés à la représentation des syndicats nationaux / 30 % à celle des sections départementales FSU / 20 % à celle des courants de pensée ou tendances.

**NB.** Sur décision de notre conseil syndical national de septembre, *le numéro de novembre de notre revue « L'enseignement agricole » comprend un dossier « spécial congrès » qui vise à éclairer les enjeux liés au vote d'orientation et au congrès lui-même.*

## Qui vote ?

**Chaque adhérent-e** des syndicats de la FSU **à jour de sa cotisation au 30 juin 2015** (sauf s'il-elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) **et tout-e nouvel-lle adhérent-e au titre de 2015-2016 qui aura acquitté sa cotisation au moment du vote.**

## Avant de voter :

**Chaque syndiqué-e doit avoir communication de la totalité des textes et des listes soumis au vote.**
L'ensemble des documents dont il convient d'avoir pris connaissance avant de voter se trouvent :
dans le **supplément de la revue fédérale POUR n°187** qui a été adressé à chaque adhérent-e courant octobre.
ce supplément est également accessible en ligne sur le site de la FSU et téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.fsu.fr/-Congres-du-Mans-2016-.html

## Quand voter ?

**A compter du jeudi 5 novembre au jeudi 26 novembre 2015 inclus**

## Comment voter ?

- **un seul bulletin de vote, avec deux votes principaux** : « l'orientation fédérale nationale » et « le rapport d'activité fédérale national ».

- le vote est **individuel et secret** et est effectué **sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure* comportant** les n° et nom du département, nom de la région, nom, et signature de l'électeur-trice,

- **procéder à un envoi qui doit être adressé à :**

**Commission de contrôle**
**SNETAP-FSU - 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15**
**et cela au plus tard le 26 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi).**

** Bien veiller à ce que l'enveloppe extérieure soit renseignée et signée du -de la- votant-e.*

## Dépouillement du vote :

Il sera **effectué les 1er, 2 et 3 décembre 2015 à la Permanence du SNETAP-FSU** par notre Commission de contrôle et transmis à la FSU pour que soient arrêtés et proclamés les résultats d'ensemble qui seront communiqués à l'ensemble de nos adhérent-e-s dès qu'ils seront officiels (la commission fédérale nationale de recollement des votes se réunissant le 9 décembre).

---

Paris, le 28 octobre 2015,
*Frédéric Chassagnette - Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU*